

Sujet : [INTERNET] Avis enquête publique centrale électrique de pont Massette

De : > marc_vanpe (par Internet) <marc_vanpe@

Date : 23/11/2021 à 14:26

Pour : "ddt-se-observations-ep-a1@isere.gouv.fr" <ddt-se-observations-ep-a1@isere.gouv.fr>

Bonjour,

A la lecture de l'ensemble des documents relatifs à au projet de centrale électrique, je me permet plusieurs remarques concernant la prise en compte de l'activité canyoning.

En préambule, je rappellerai que selon le comptage réalisé par le département de l'Isère sur l'été 2021, on peut estimer qu'environ 3000 personnes parcourent ce canyon chaque année.

Dans le document de présentation du projet, il est écrit :

« Incidences sur les activités économiques Le canyon des Moules Marinières est un lieu de pratique du canyoning. Le dossier indique que aucun impact n'est à prévoir puisque la microcentrale sera arrêtée pendant l'essentiel de la période d'autorisation de cette activité sur le site. Les pratiquants de l'activité ont été rencontrés sur site le 9 juillet 2019. Ils ont émis un avis positif vis-à-vis du projet ; »

Cette affirmation me semble très approximative car les pratiquants rencontrés le 9 juillet 2019 (dont je faisais partie) avaient déjà exprimés une bonne partie des réserves que je détaille de nouveau ci-dessous :

- La présence d'une prise d'eau sur un parcours de canyoning est dans tous les cas loin d'être anodine. Les pratiquants pensent descendre une rivière sauvage et ils vont devoir franchir un lac artificiel puis un barrage et enfin longer une grande zone déboisée.

- La pratique du canyoning sur le ruisseau de la Berrièves est bien autorisée à partir du 1er juin depuis environ une dizaine d'années. (Et non le 1er juillet comme indiqué sur certains documents). Selon les années, la fréquentation du canyon au mois de juin peut-être importante.

Les moniteurs de canyoning peuvent ainsi réaliser une part non négligeable de leur chiffre d'affaire du mois de juin dans ce canyon.

Si la partie aval du canyon est interdite au mois de juin de par le fonctionnement de l'usine hydroélectrique, les conséquences financières pour les professionnels travaillant dans ce canyon seront importantes.

On peut même penser que l'attrait touristique de la région serait diminué.

Même si le canyon reste praticable au mois de juin lors de l'exploitation, il semble que des travaux soient prévus sur le mois de juin lors de la construction. N'est-il pas possible de réaliser ces travaux sur une autre période, n'y a-t-il pas un risque de retard de travaux avec un décalage sur le mois de juillet interdisant de ce fait l'accès au canyon au cœur de la période touristique. Quelle garantie peut-on obtenir à ce sujet ?

- Il mentionné « en aval proche de la prise d'eau, les grandes chutes baignoires en place ne seront pas modifiées. ». Cet élément est primordial vis à vis des pratiquants de canyoning, je tiens à préciser que sur les 10 obstacles principaux de ce parcours de canyoning, 4 se situent en aval de la prise d'eau.

Ces obstacles sont essentiels pour l'attrait du canyon.

Ils sont situés directement sous l'implantation de la conduite dans une forte pente.

Je peux me tromper mais il me paraît extrêmement difficile de garantir que la phase de travaux (création de l'accès puis enterrement de la conduite forcée) n'envoie aucun déblai dans le lit de la rivière.

Il serait donc intéressant de savoir comment les entreprises qui réaliseront ces travaux comptent procéder pour défricher puis creuser dans une pente à 45° sans rien envoyer en aval.

- Concernant les chasses de dégravement, il semble impératif que celle-ci soit matériellement impossible lors de la période de canyoning (du 1er juin au 30 septembre).

- Concernant le franchissement du barrage, il est mentionné que le franchissement est aujourd'hui réalisé en rive gauche. Ceci est inexact, le franchissement se fait aujourd'hui en passant dans le trou de l'ancien barrage. La continuité de passage devra véritablement permettre de redescendre dans le lit de la rivière juste après le barrage.

Il est mentionné que le niveau d'eau de la prise d'eau ne comblera pas le siphon formé par l'énorme bloc juste en amont. Ce point est crucial également pour les pratiquants de canyoning.

J'attire enfin votre attention sur le fait que la zone de la prise d'eau est réellement exposée à la chute d'énormes blocs rocheux. La meilleure preuve de ce fait est la présence d'un nouveau bloc de plusieurs m3 juste à côté de l'ancienne vanne alors que ce bloc n'est pas présent sur les photos présentées dans le dossier.

Je reste disponible pour éclaircir ou préciser cet avis à toutes fins utiles.

Dans l'attente des résultats de cette enquête publique, veuillez agréer, Monsieur, mes salutations les plus sincères.

Marc Vanpé 06 14 05 24 69

- Guide de haute montagne, moniteur de canyoning

- Conseiller municipal de Saint-Andéol, délégué suppléant au parc régional du Vercors.